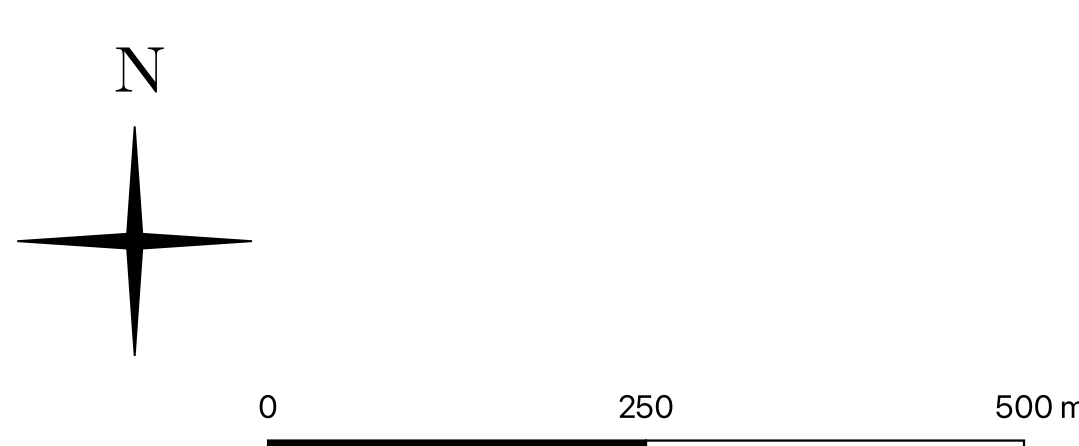
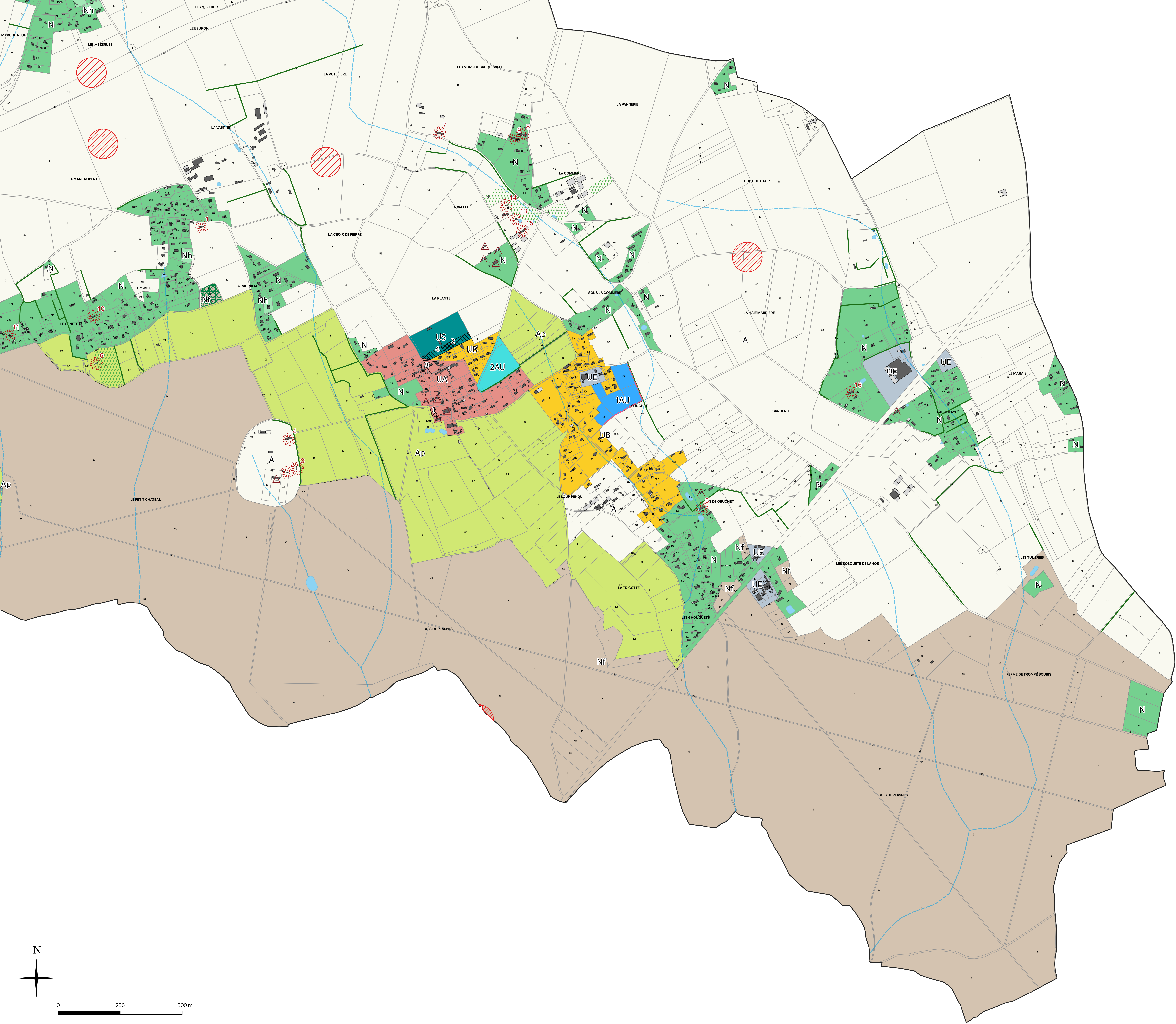




Total =	6 502 m ²
---------	----------------------



N° des Emplacements	Désignation de l'opération	Demande d'inscription	Parcelles touchées par la réserve	Surface
1	Extension du cimetière	Commune	Section AB n°128	794 m²
2	Extension des installations sportives	Commune	Section ZI n°10	3 966m²
3	Elargissement de la voirie	Commune	Section AB n°117	163 m²
4	Aménagement d'un parking paysager pour les équipements publics	Commune	Section ZI n°10	2 179 m²

Total = 6 502 m²

- LEGENDE**
- ZONES**
- UA - Secteurs urbanisés
 - UB - Secteur urbanisés
 - UE - Secteurs d'activités
 - US - Secteur d'équipements publics
 - 1AU - Secteurs à urbaniser
 - 2AU - Secteurs à urbaniser
 - A - Secteurs agricoles
 - Ap - Secteurs agricoles protégés
 - N - Secteurs naturels
 - Nf - Secteurs naturels boisés
 - Nh - Secteurs naturels où les habitations nouvelles sont possibles sous conditions

- PRESCRIPTIONS**
- Emplacements réservés
 - Espace boisé classé
 - Secteurs de risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines
 - Mares à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-23)
 - Vergers à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-23)
 - Zone non aedificandi
 - Patrimoine bâti à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-19)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (Art. L123-3-1 du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-11 2°)
 - Boisements linéaires à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-23)
 - Axe de ruissellement

PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLASNES

4

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

TERRITOIRE EST - ECHELLE : 1/5 000e

Approuvé le 28/06/2016
Modifié le 16/09/2024 (modification n°2)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

En date du : 16/09/2024 Le Maire : Guillaume BOULAYE